



SEBEOL SA
2721 Chemin de Saint Claude
Immeuble Keria
06600 ANTIBES
A l'attention de **Bernard COLLORAFI**

Guyancourt, le 12 février 1997

Lettre recommandée avec A.R.

OBJET : Notre entretien du 08/01/97

Mon cher Bernard,

J'ai bien reçu ton courrier du 10/01/97 relatant notre entretien du 08/01/97 ainsi que ta lettre recommandée avec accusé de réception du 31/01/97.

Je n'ai pas répondu directement à ta première lettre car Isabelle souhaitait, compte tenu des changements arrivés sur le marché du Sud, en discuter directement avec toi, ce que j'ai trouvé plus ouvert et allant dans le sens d'une meilleure communication.

Isabelle t'a également confirmé l'attribution de Vallauris à Patrick GILARSKI. L'attribution d'un site est une décision régionale basée sur les critères d'expansion que tu connais.

Lorsque plusieurs de nos partenaires "éligibles" opèrent sur une même région, il n'est pas possible de définir de façon cartésienne où sont les limites territoriales de chacun. Par ailleurs nous ne donnons jamais de concession territoriale à nos Franchisés et dans tous les cas notre engagement initial ne porte que sur l'exploitation d'un restaurant.

En ce qui concerne tes inquiétudes de rentabilité, les difficultés du marché de la restauration combinées aux problèmes économiques rencontrés sur 96 et à notre propre développement nous amènent, dans des cas bien spécifiques, à revoir les niveaux de redevances applicables au restaurant.

A ce titre, Isabelle te proposera prochainement des nouvelles conditions financières adaptées aux conditions d'exploitation actuelles de ton restaurant d'Antibes Nord.

En te souhaitant une bonne ouverture pour ton nouveau restaurant d'Antibes Ouest, je te prie de recevoir, Mon cher Bernard, mes salutations les plus sincères.

Denis HENNEQUIN